

Dépôt :	22.05.2025
Traitement Bureau CDV :	02.06.2025
Développement/Urgence :	NON/NON
Délai de réponse :	02.12.2025

Motion du PSA relative à la mise en place d'un plan général de fauchage des espaces verts prévôtois

Proposition

Le Conseil municipal est chargé :

- D'élaborer un plan de fauchage raisonné et tardif, en collaboration avec les professionnels de la commune, dans les zones urbaines et favoriser le développement de prairies fleuries, ce qui concorde avec le plan climat de la RCJU.
- Promouvoir le fauchage raisonné et tardif chez les privés.

Développement

La biodiversité est en nette diminution dans les zones urbaines alors que de simples gestes peuvent protéger les habitats de la faune et le développement de la flore. Le fauchage raisonné (couloirs verts non tondus dans les parcs autour des arbres, le long des murs et des barrières) et tardif (laisser les végétaux croître jusqu'à leur période de reproduction) sont des solutions à la baisse de la biodiversité. Une telle fauche est déjà appliquée dans certaines zones de la ville mais pas automatiquement mise en œuvre.

Sans biodiversité développée, la survie de toute espèce est menacée. Les gazons type « Wimbledon » ne sont plus adaptés aux conditions écologiques actuelles.

La plupart des communes et cantons ont déjà mis sur pied de tels plans, dans les zones urbaines mais aussi sur les bords de routes¹.

Ces îlots de verdure permettent la sauvegarde des végétaux, une baisse de température au sol, une meilleure gestion du drainage, des niches pour les petits vertébrés et une source de nourriture pour les pollinisateurs. D'autres bénéfiques sont cités ci-dessous.

Une étude européenne a démontré qu'après trois années de mise en pratique du fauchage raisonné :

- les insectes pollinisateurs sont de retour dans les zones urbaines
- l'usure de l'outillage a diminué de 20%
- la consommation de carburant a diminué de 15%

De plus, les prairies fleuries sont gratuites et embellissent le paysage urbain.

¹ https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/routes/entretien/Documents/Plan_general_fauche_zones_vertes.pdf

Patrick Soulas. Transformation des gazons urbains en prairies de fauche - Aire des Vents. CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05, France. 2022, pp.12.

http://projet-interdisciplinaire2.pbworks.com/w/file/fetch/94526888/2015-03-29_m%C3%A9langes%20%C3%A9co-innovations%20bxi.pdf#page=107



Hauteur de coupe < 10 cm

- Diminue la diversité animale et végétale
- Favorise l'envahissement des espèces non souhaitées (invasives)
- Ne ralentit pas la vitesse de repousse
- Augmente fortement les risques de projections de cailloux ou autres lors de la fauche
- Augmente fortement l'usure et la casse des outils de fauche

Hauteur de coupe \geq 10 cm

- Favorise la diversité animale et végétale
- Réduit l'envahissement des espèces indésirables (p.ex. séneçon jacobée, bunias d'Orient,...)
- Ne ralentit pas la vitesse de repousse
- Réduit les risques de projections de cailloux ou autres lors de la fauche
- Réduit l'usure et la casse des outils de fauche

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 22 mai 2025

Parti Socialiste Autonome (PSA), 1^{ère} signataire : Mme Jeanne Lusa au nom du PSA